

Séance du 30 avril 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Unanimité

Convocation du : 23 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du Nord
le 06/05/2026 et publication du
06/05/2026.

Délibération N° 04-26-26

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ VAN DE STEENE Corinne, M. FLUET Guillaume, Mme DUBERNARD Céline, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. BIENKOWSKI Renaud, MALECHA Sandrine, M. NIEUWLANDT Sébastien, Mme MICHEL-DUBOIS Fabienne, M. MASQUELEZ Eric, Mme CLAEYMAN LEON Isabelle (arrivée à 18h25), M. QUILLIOT Philippe, M. FAIVRE Benoît, Mme LEROY WOLOSZ Angélique, M. DERAMBURE David (arrivé à 18h25), M. FERET Alexis, M. FILLIERE Patrick, Mme RIOU Sandrine, M. ROBAK Eric, Mme PETIT Aline, Mme MULA Tiphaine, M. CUVELIER Nicolas, Mme BOIS Mathilde.

Absents excusés et représentés : Mmes DELEDICQUE Sylvie, DUMORTIER-WARTEL Caroline, M. COLLÉRIE Benoît.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S POUR L'EXERCICE 2026

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant que le CCAS de Thumeries a besoin, pour son fonctionnement, d'une subvention d'équilibre de son budget d'un montant de 30 000 € au titre de l'exercice 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Céline DUBERNARD, maire-adjointe déléguée aux finances et aux ressources humaines, et sur proposition de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré,



DECIDE à l'unanimité,

- Le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Thumeries d'un montant de 30 000 € au titre de l'exercice 2026
- L'inscription des crédits de paiement à l'article 657363 au budget primitif 2026



Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

